



---

## *AVIS D' INFORMATION PUBLIC*

---

Le 2 mai 2005

### ***ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE PORT HOPE – ÉTAT DE LA SITUATION***

Le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité (BGDRFA), à titre de promoteur du projet, a déposé son rapport d'évaluation environnementale concernant le projet de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Hope (projet de Port Hope). Il l'a soumis aux ministères fédéraux qui sont les autorités responsables pour l'évaluation environnementale du projet, à savoir Ressources naturelles Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et Pêches et Océans Canada.

Le rapport en question rend compte des résultats de l'évaluation des impacts environnementaux du projet, effectuée par le BGDRFA. Il fournit l'information exigée dans le document intitulé *Portée de l'évaluation environnementale du projet de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Hope*. Ce document établit le cadre de référence de l'évaluation environnementale du projet; il a été publié par les autorités responsables en juillet 2002 après des consultations publiques. L'évaluation environnementale du projet de Port Granby est effectuée conformément aux exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)*.

Les autorités responsables ont commencé à examiner le rapport d'évaluation environnementale pour en vérifier la complétude et la valeur technique. Les autorités fédérales et ontariennes qui fournissent des avis d'expert aux autorités dans ce dossier sont Transports Canada, Santé Canada, Environnement Canada, les ministères ontariens de l'Environnement, des Ressources naturelles et de la Culture, ainsi que la police provinciale de l'Ontario. Une fois accepté et jugé satisfaisant par les autorités responsables, le rapport d'évaluation environnementale servira de document de base au rapport d'examen préalable que le gouvernement produira au sujet du projet de Port Hope. L'examen préalable sera effectué par les autorités responsables en vertu du paragraphe 18(1) de la *LCEE*. Le rapport exposera le point de vue du gouvernement sur les impacts environnementaux du projet; il fera état des constatations et des conclusions des autorités responsables. Le public aura l'occasion de se prononcer sur le rapport d'examen préalable avant qu'il ne soit finalisé.

Le public a accès, par le biais du registre public du projet de Port Hope, au rapport d'évaluation environnementale du BGDRFA concernant le projet de Port Hope et aux commentaires découlant de l'examen gouvernemental. Il peut obtenir une liste de tous les documents versés dans le registre public en s'adressant au bureau d'échange d'information sur les projets ou en contactant Ressources naturelles Canada à [phai.irph@nrca.gc.ca](mailto:phai.irph@nrca.gc.ca). Un exemplaire de tous les documents versés dans le registre public a été déposé au bureau d'échange d'information sur les projets, situé 196 Toronto Road, Port Hope (Ontario) L1A 3V9. On peut joindre ce bureau par téléphone au (905) 885-0291

ou au 1-866-255-2755 (ligne sans frais), ou par courriel à [info@llrwmo.org](mailto:info@llrwmo.org).

Des exemplaires du rapport d'évaluation environnementale du BGDRFA concernant le projet de Port Granby ont également été déposés dans les endroits suivants :

Bibliothèque municipale de Port Hope 31, rue Queen Port Hope (Ontario)	Bibliothèque municipale de Clarington- succursale Bowmanville 62, rue Temperance Bowmanville (Ontario)
--	--

Pour plus de renseignements sur l'évaluation environnementale du projet de Port Hope, vous êtes priés de communiquer avec :

Sharon Baillie-Malo  
Uranium and Radioactive Waste Division  
Natural Resources Canada  
580, rue Booth  
Ottawa (ON) K1A 0E4  
Tél.: (613) 947-4750, Téléc : (613) 947-4205  
Courriel: [phai.irph@nrcan.gc.ca](mailto:phai.irph@nrcan.gc.ca)  
Site Web : [www.nuclear.nrcan.gc.ca](http://www.nuclear.nrcan.gc.ca)

Canada 